



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 13 décembre 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2006-1737

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 29 NOVEMBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 29 novembre 2006 a été déposée aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2006-1738

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 48 - 44 776,23 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 48 - 382 814,34 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 47 - 6 404,98 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 41 - 251 808,91 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 48, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 48, la liste des réquisitions numéro 47 et la liste des embauches numéro 41 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 48	Pièces de comptes à payer	44 776,23 \$	27 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2006
Liste PD numéro 48	Pièces de comptes à payer	382 814,34 \$	27 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2006
Liste des réquisitions numéro 47	Pièces de comptes à payer	6 404,98 \$	27 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2006
Liste des embauches numéro 41	Embauche de personnel temporaire	251 808,91 \$	20 au 24 novembre 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1739**     **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-45 - 395 881,76 \$ - PÉRIODE DU 23 AU 29 NOVEMBRE 2006**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-45 d'un montant total de 395 881,76 \$ pour la période du 23 au 29 novembre 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1740**     **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - ASSOCIATION DES SPORTIFS DE TEMPLETON OUEST INC. - CHEMIN FOGARTY - IMPACT BUDGÉTAIRE EN 2005 : 1 118 \$ ET 2006 : 1 089 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « Association des sportifs de Templeton Ouest inc. » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour des immeubles situés sur le chemin Fogarty;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale* cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec après consultation avec la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières l'organisme « Association des sportifs de Templeton Ouest inc. » pour des immeubles situés sur le chemin Fogarty.

Adoptée

**CE-2006-1741**     **SOUMISSION 2006 SP 301 - SOLUTION TECHNOLOGIQUE PERMETTANT UNE GESTION CENTRALISÉE ET ENTIÈREMENT INTÉGRÉE DE LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES/PAIE - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES DE L'UTILISATION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES - NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les documents d'appel d'offres public et l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres pour l'achat d'une solution technologique permettant une gestion centralisée et entièrement intégrée de la fonction ressources humaines/paie comprenant les cahiers suivants : cahier des charges générales, cahier des charges particulières, bordereau de soumission.

**QUE** ce comité nomme les membres du comité de sélection des soumissions suivants :

- Monsieur Marc Pageau, directeur, Service des ressources humaines;
- Madame Sylvie Caron, directrice adjointe, Service des ressources humaines, servira de substitut en cas d'absence de ce dernier;
- Monsieur Luc Gauthier, capitaine, Service de Police;
- Madame Céline Thérien, responsable – paie, Service des finances;
- Monsieur André Côté, chef de division comptabilité, Service des finances, servira de substitut en cas d'absence de cette dernière;
- Monsieur André Scantland, directeur, Service des systèmes d'information;
- Monsieur Livio Retamal, chef de section, Services des systèmes d'information;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.

Adoptée

CE-2006-1742

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 79-2-2006 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 79-1-2005 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DU POUVOIR DE DÉPENSER ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE GATINEAU À CERTAINS FONCTIONNAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** selon les articles 90 à 93 de la *Loi sur les compétences municipales* toute municipalité locale peut accorder une aide dans différentes matières et sous plusieurs formes;

**CONSIDÉRANT QUE** selon les mêmes articles et l'article 6.3 de l'annexe B de la Charte de la Ville de Gatineau, le comité exécutif a le pouvoir d'utiliser les fonds publics pour venir en aide à un organisme;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 24 de la Charte de la Ville de Gatineau, le comité exécutif a le pouvoir de déléguer par règlement tout pouvoir du comité exécutif à tout fonctionnaire ou employé;

**CONSIDÉRANT QU'**il existe à la Ville de Gatineau le règlement numéro 79-1-2005 accordant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville à certains fonctionnaires;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le règlement numéro 79-1-2005 pour autoriser, dans la mesure où les fonds sont autorisés au budget et disponibles, le directeur général, le directeur général adjoint, les directeurs de module, les directeurs de Centres de services et les directeurs de service de la Ville à procéder à l'achat de billets pour des événements dont les profits seront directement versés à un organisme oeuvrant dans les domaines pour lesquels une municipalité peut elle-même accorder une aide;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier le règlement numéro 79-1-2005 pour autoriser le greffier à faire une délégation pour chaque article promotionnel donné à titre d'aide par un élu et à déduire le montant du budget de l'élu concerné :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le règlement numéro 79-2-2006 modifiant le règlement numéro 79-1-2005 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires.

Adoptée

CE-2006-1743

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - EXPOSITION « L'ÉVOLUTION DU SPORT EN OUTAOUAIS, 1870-1970 »**

**CONSIDÉRANT QUE** la fusion d'Archives nationales du Québec et de Bibliothèque nationale du Québec pour créer le 31 janvier 2006, Bibliothèque et Archives nationales du Québec entraîne des modifications dans la gestion du Centre d'interprétation du patrimoine situé à la maison de la culture de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** ce centre est géré par les trois partenaires suivants, à savoir : la Ville de Gatineau, le Centre régional d'archives de l'Outaouais et Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** Bibliothèque et Archives nationales du Québec demande la signature d'une entente type lors de la réalisation de chaque exposition tenue au Centre d'interprétation du patrimoine et que la prochaine exposition « L'évolution du sport en Outaouais, 1870-1970 » aura lieu du 19 février au 17 septembre 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** la signature de cette entente n'entraîne aucun frais supplémentaire à la Ville autres que ceux déjà prévus au budget d'opération de la section de la gestion des documents et des archives du Service du greffe :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau, le Centre régional d'archives de l'Outaouais, Bibliothèque et Archives nationales du Québec et l'Association athlétique et sociale Hull Volant concernant la production de l'exposition intitulée « L'Évolution du sport en Outaouais, 1870-1970 ».

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
14300-419	4 500 \$	Gestion documentaire - Autres prof. / Adm.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006 conditionnellement à l'adoption du budget 2007.

Adoptée

**CE-2006-1744**

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-47 - 51 241,43 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-47 d'un montant total de 51 241,43 \$ pour la période du 18 au 24 novembre 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1745**

**AUTORISER LE MONTANT DE 15 746 \$ POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - CONSTRUCTION LAFARGE QUÉBEC LTÉE - AMÉNAGEMENT DE JEUX D'EAU AU PARC RACICOT - CONTRAT NUMÉRO C-05-102 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1498 adoptée le 5 octobre 2005, a adjugé le contrat à la compagnie Constuction Lafarge Québec Ltée pour les travaux d'aménagement de jeux d'eau au parc Racicot, contrat C-05-102 au montant de 91 793,40 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'ingénierie recommande l'approbation du montant de 15 746 \$ incluant les taxes représentant les coûts supplémentaires pour les travaux d'aménagement de ce contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité entérine la délégation de pouvoir numéro 46753 autorisant un montant de 1 957,89 \$ incluant les taxes et autorise le montant de 13 788,11 \$ incluant les taxes pour des travaux supplémentaires, le tout réalisé par Construction Lafarge Québec Ltée dans le cadre du projet d'aménagement de jeux d'eau au parc Racicot, contrat numéro C-05-102, portant ainsi la valeur totale du contrat à 107 539,40 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30273-020-52908	8 845,11 \$	Aménagement et réfection de parcs - 2005 - Parc Racicot
18-40023-002-52909	4 216,99 \$	Travaux d'immo. - District électoral du Lac-Beauchamp - Parc Racicot
04-13493	726,01 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1746

**REJET DES SOUMISSIONS - 2006 SI 110 - ROUTE VERTE - TRONÇON  
SANS CARTIER-HURTUBISE - SERVICE D'INGÉNIERIE - DISTRICT  
ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** la division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 6 avril 2006, un appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour les travaux de construction d'un tronçon de la Route verte entre le parc Sanscartier et le boulevard Hurtubise et que cinq soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt de soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** la période de validité de l'appel d'offres était de 90 jours et que le plus bas soumissionnaire conforme ne peut la prolonger parce que les travaux ne peuvent être réalisés cette année;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De plus, ce comité rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2006 SI 110.

La division de l'approvisionnement est autorisée à lancer un nouvel appel d'offres en temps opportun.

Adoptée

CE-2006-1747

**REJET DES SOUMISSIONS - 2006 SP 059 - RÉPARATION DE COUPES  
D'ASPHALTE ET CORRECTION DE PAVAGE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE  
TERRAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 20 février 2006, un appel d'offres public pour l'obtention de soumissions pour les travaux de réparation de coupes d'asphalte et de correction de pavage pour le secteur de Gatineau et que cinq soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt de soumissions;

**CONSIDÉRANT QU'**un groupe de travail s'est rencontré dans le cadre de la méthode Kaisen et que suite à cet exercice il a été décidé d'effectuer à l'interne l'ensemble des travaux de réparation des coupes d'asphalte dans le secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De plus, ce comité rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2006 SP 059.

Adoptée

**CE-2006-1748**

**SOUSSION 2006 SI 247 - CONSTRUCTION LARIVIÈRE LTÉE - FERMETURE DE LA FOSSE POUR CONVOYEUR - CENTRE DE RÉCUPÉRATION ET DE TRANSBORDEMENT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 41 477,80 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Construction Larivière Ltée, 640, rue Auguste-Mondoux, Gatineau, Québec, J9J 3K3, pour les travaux de fermeture de la fosse pour convoyeur du centre de récupération et de transbordement, pour un montant de 41 477,80 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 4 octobre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-60004-015-52910	39 293,80 \$	Équipements et divers travaux des usines - Fermeture de la fosse convoyeur
04-13493	2 184,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-60004-011	409,62 \$		Équipements et divers travaux des usines // Plancher crt
18-60004-015		409,62 \$	Équipements et divers travaux des usines // Fermeture de la fosse convoyeur

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1749**

**SOUSSION 2006 SP 252 - DIVERS FOURNISSEURS - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX - PARCS MONCION ET DES HAUTES-PLAINES - SERVICE D'INGÉNIERIE - 122 486,55 \$ - DISTRICTS ELECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE L'ORÉE-DU-PARC - PATRICE MARTIN ET LOUISE POIRIER**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux aux parcs Moncion et des Hautes-Plaines, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 30 octobre 2006, et ce, comme étant les soumissions conformes ayant obtenu pour chacun des parcs, le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 à savoir :

**Parc Moncion :**

A.B.C. Récréation ltd, 3581, rue d'Argenteuil, Terrebonne, Québec, J6Y 1V3, au montant total de 73 607,98 \$ incluant les taxes.

**Parc des Hautes-Plaines :**

Tessier Récréo-Parc inc., 825, rue Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, au montant total de 48 878,57 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-40033-003-52911	8 603,83 \$	Travaux d'immobilisation - District électoral de l'Orée-du-parc - Parc des Hautes-Plaines
06-30338-008-52912	37 701,06 \$	Aménagement de parcs - 2006 - Parc des Hautes-Plaines
06-30338-002-52913	69 732,18 \$	Aménagement de parcs - 2006 - Parc Moncion
04-13493	6 449,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1750**

**SOUMISSION 2006 SI 257 - ANTIROUILLE UNI.COM - 6230351 CANADA INC. - APPLICATION D'ANTIROUILLE SUR LES ÉQUIPEMENTS DE LA FLOTTE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 49 790,45 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Antirouille Uni.com – 6230351 Canada inc., 54, rue Canadel, Gatineau, Québec, J8T 7A8, pour l'application d'antirouille sur les véhicules et les équipements de la flotte, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un montant annuel approximatif de 49 790,45 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 octobre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'un an à compter de la date de la présente résolution avec une option de renouvellement pour une période additionnelle d'une année.

Les prix soumis seront fixes et fermes pour toute la durée du contrat.

Les fonds à cette fin au montant annuel approximatif de 49 790,45 \$ incluant les taxes, seront pris à même les différents postes budgétaires de la division flotte et équipements jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1751** **SOUMISSION 2006 SI 270 - COMBUSTION R.P. INC. - ACHAT D'UNITÉS DE CHAUFFAGE À INFRAROUGE - SERVICE DE GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - 29 022,33 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Combustion R.P. inc., 789, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G5, un contrat pour la fourniture de 18 unités de chauffage à infrarouge, au montant total de 29 022,33 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 17 octobre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-60005-006-52914	27 494,17 \$	Corrections des bâtiments - 2006 - Chauffage 100, rue d'Edmonton
04-13493	1 528,16 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1752** **SOUMISSION 2006 SP 174 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LES USINES DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE, L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES ET L'USINE DE TRAITEMENT DE LIXIVIAT MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2006-1179 - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 39 756 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1179 adoptée le 23 août 2006, adjugeait un contrat à la firme Brenntag Canada inc. pour la fourniture de silicate de sodium liquide;

**CONSIDÉRANT QU'**une soumission, soit celle de la firme Univar Canada ltée a été omise dans le tableau des prix reçus et qu'il s'avère que celle-ci a déposé la plus basse soumission reçue et conforme pour le produit ci-haut mentionné;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de corriger la situation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2006-1179 en y remplaçant le premier paragraphe par ce qui suit :

**QUE** ce comité adjuge un contrat pour la fourniture de produits chimiques aux firmes apparaissant au tableau révisé des prix reçus ci-joint, selon le prix, excluant les taxes, mentionné en regard de chacun d'eux, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 4 juillet 2006, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacun des produits.

Par conséquent, cette modification à la résolution numéro CE-2006-1179 annule l'octroi du contrat à la firme Brenntag Canada inc. pour la fourniture de silicate de sodium liquide, cette dernière n'étant pas la plus basse soumission reçue et conforme pour ce produit.

Adoptée

CE-2006-1753

**SOUSSION 2006 SI 281 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE FLEURS POUR LES SECTEURS DE HULL ET DE GATINEAU - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 37 958,09 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge les contrats aux firmes suivantes pour la fourniture de fleurs, de plantes et de jardinières, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 22 novembre 2006, ces dernières ayant déposé les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

**ANNEXE A (sections I et II) et ANNEXE B (sections I et II) :**

Les Serres Alain Lafleur, 1231, Rang 6, Val-des-Monts, Québec, J8N 7V4, pour la fourniture de fleurs annuelles, jardinières extérieures et plantes en pots individuels, au montant total de 21 306,17 \$ incluant les taxes.

**ANNEXE A (sections III et V) :**

Les Serres Sylvain Cléroux, 1570, rue Principale, Laval, Québec, H7X 4A8, pour la fourniture des fleurs vivaces et des jardinières intérieures, au montant total de 770,59 \$ incluant les taxes.

**ANNEXE A (section IV) :**

Planterra ltée, 2275 chemin Saint-François, Dorval, Québec, H9P 1K3, pour la fourniture de plantes à fleurs, au montant total de 15 881,33 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2007 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71430-628	35 959,42 \$	Horticulture et arboriculture - Prod. horticulture
04-13493	1 998,67 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006 conditionnellement à l'adoption du budget 2007.

Adoptée

CE-2006-1754

**SOUSSION 2006 SP 261 - LES SERVICES D'ENTRETIEN ENVERT - 6493904 CANADA INC. - SERVICES D'HORTICULTURE - SECTEUR D'AYLMER - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MONTANT ANNUEL DE 82 265,39 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Les Services d'entretien Envert – 6493904 Canada inc., 299, rue Guy-Millette, Gatineau, Québec, J8P 4T4, pour les services d'horticulture dans le secteur d'Aylmer, sur la base des prix unitaires inscrits au bordereau de soumission, pour un total annuel approximatif de 82 265,39 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 novembre 2006, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 avec une option de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année.

Les prix unitaires soumis seront révisés annuellement au 1<sup>er</sup> mai de chaque année, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC), indice d'ensemble, sur une période de 12 mois, cette période se terminant le 31 janvier précédent la date d'anniversaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2007 à 2011, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71430-521	77 933,73 \$	Horticulture et arboriculture - Entr. rép. / Infr.
04-13493	4 331,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006 conditionnellement à l'adoption du budget 2007.

Adoptée

**CE-2006-1755**     **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-48 - 173 867,63 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-48 d'un montant total de 173 867,63 \$ pour la période du 25 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1756**     **AUTORISER MADAME LA CONSEILLÈRE DENISE LAFERRIÈRE À SIÉGER SUR LA COMMISSION POLITIQUE DE L'AMÉNAGEMENT ET DES TRANSPORTS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame Denise Laferrière à siéger sur la Commission politique de l'aménagement et des transports de l'Union des municipalités du Québec.

De plus, ce comité autorise madame Denise Laferrière à assister aux réunions de cette Commission et rembourse les frais pouvant découler de cette autorisation, et ce, sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-11100 – Conseil municipal, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1757**      **SUBVENTION DE 300 \$ - QUÉBEC SECOURS - OPÉRATIONS DE RECHERCHE ET DE SAUVETAGE - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de Québec Secours à l'attention du capitaine Martin Proulx, 605, chemin Lamarche, L'Ange-Gardien, Québec, J8L 2W7, à titre de subvention pour l'achat d'équipements nécessaires aux opérations de recherche et de sauvetage.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	50 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1758**      **SUBVENTION DE 305 \$ - CENTRE D'ENTRAIDE DES AÎNÉS DE BUCKINGHAM - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 305 \$ à l'ordre du Centre d'entraide des aînés de Buckingham à l'attention de monsieur Gilles Lacelle, 729, rue Georges, Gatineau, Québec, J8L 2E2, à titre de subvention pour venir en aide à des familles démunies.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	75 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions
11409-972	30 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11402-972	50 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1759**      **SUBVENTION DE 200 \$ - CENTRE D'ANIMATION FAMILIALE - CUISINES COLLECTIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Centre d'animation familiale à l'attention de madame Lucie Touchette, coordonnatrice, 17, rue Lapointe, app. 1, Gatineau, Québec, J8T 3X8, à titre de subvention pour les cuisines collectives.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	200 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1760

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 49 - 34 037,03 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 49 - 305 600,05 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 48 - 9 896,24 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 42 - 300 627,14 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 49, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 49, la liste des réquisitions numéro 48 et la liste des embauches numéro 42 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 49	Pièces de comptes à payer	34 037,03 \$	4 au 8 décembre 2006
Liste PD numéro 49	Pièces de comptes à payer	305 600,05 \$	4 au 8 décembre 2006
Liste des réquisitions numéro 48	Pièces de comptes à payer	9 896,24 \$	4 au 8 décembre 2006
Liste des embauches numéro 42	Embauche de personnel temporaire	300 627,14 \$	27 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1761

**DÉFENSE ASSUMÉE PAR LA MUNICIPALITÉ - AUTOASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES OFFICIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1646 adoptée le 29 novembre 2006, a décidé de s'autoassurer pour la responsabilité civile de ses officiers publics, à savoir : ses élus, les membres de ses commissions et comités, ses fonctionnaires, ses professionnels au sens du Code des Professions, ses employés et ses bénévoles;

**CONSIDÉRANT QUE** le consultant du portefeuille de soumissions d'assurance Consulrisk inc. recommande à la Ville de Gatineau l'adoption d'une résolution par laquelle la Ville s'engage à représenter ceux-ci lors de poursuites par un tiers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la municipalité à assumer la défense ou la représentation de la personne élue à un poste au conseil municipal ou au comité exécutif, la personne nommée à un comité ou à une commission de la municipalité dans le cadre de l'accomplissement de sa tâche en tant que membre du conseil municipal, du comité exécutif ou d'un comité ou d'une commission, de même que la personne qui agit comme fonctionnaire, professionnel au sens du Code des Professions, employé ou bénévole de la municipalité, et ce, lorsque cette personne agit dans le cadre de ses fonctions, sauf dans les cas ou les situations suivants :

- l'acte ou l'omission de la personne dont l'allégation a fondé la procédure est une faute lourde, intentionnelle ou séparable de l'exercice des fonctions de la personne;

- est également exclu, le cas où le tribunal a été saisi de la procédure par la municipalité ou par un tiers à la demande de cette dernière;
- de même, est exclu la personne défenderesse ou accusée dans une procédure de nature pénale ou criminelle qui a été déclarée coupable et n'avait aucun motif raisonnable de croire que sa conduite était conforme à la loi.

Adoptée

CE-2006-1762\*

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU 2006, VOLET 2 - 2 530 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de son assemblée du 29 novembre 2006, a pris connaissance des rapports d'analyse du Programme d'initiatives du milieu, volet 2, d'octobre 2006 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité, suite à la recommandation de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire du 29 novembre 2006, recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission représentant une contribution financière de 2 530 \$ afin de soutenir financièrement les organismes oeuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 2.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques aux montants et noms tels qu'indiqués ci-dessous sur présentation des pièces justificatives fournies par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire :

• Soupe populaire de Hull inc.	800 \$
• La maison de l'amitié	350 \$
• Centre communautaire Portugais	300 \$
• Association des résidents Hautes-Plaines	180 \$
• Centre communautaire Entre-Nous	450 \$
• Groupe communautaire Deschênes	450 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	2 530 \$	Soutien aux organismes communautaires - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1763\*

**APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DU MILIEU 2006, VOLET 1 - 5 000 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de leur assemblée du 29 novembre 2006, ont pris connaissance du rapport d'analyse du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 1 de l'ensemble des demandes reçues au mois d'octobre 2006 de la part des organismes reconnus par la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire représentant une contribution de 5 000 \$ afin de soutenir financièrement l'Association des résidents du Plateau dans le cadre du Programme de soutien aux initiatives du milieu, volet 1.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'Association des résidents du Plateau, 31 rue de l'Embellie, Gatineau, Québec, J9A 3K5.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71030-971	5 000 \$	Soutien aux organismes communautaires - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1764

**SOUSSION 2006 SP 260 - RPM TECH INC. - ACHAT D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE AMOVIBLE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 140 386,40 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme RPM Tech inc., 184, route 138, Cap-Santé, Québec, G0A 1L0, pour la fourniture d'une souffleuse à neige amovible, pour un montant total de 140 386,40 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 novembre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30331-016-52915	132 994,40 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - Souffleuse
04-13493	7 392,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1765

**SOUSSION 2006 SI 259 - BODYCOTE ESSAIS DE MATÉRIAUX CANADA INC. - MAXXAM ANALYTIQUE INC. - ANALYSES D'ÉCHANTILLONS D'EAU 2007 - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 45 000 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour une année avec possibilité d'une période additionnelle d'une année, et ce, conformément aux documents d'appel d'offres et aux soumissions déposées et ouvertes par le Service des finances, division de l'approvisionnement en date du 31 octobre 2006, et ce, étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour l'analyse des échantillons d'eau selon les prix unitaires incluant les taxes, à savoir :

- Bodycote essais de matériaux Canada inc., 1818, route de l'aéroport, Sainte-Foy, Québec, G2G 2P8 :

Arsenic et sélénium	28,49 \$
Carbone organique total	28,49 \$
Composés organiques volatils (selon annexe 1)	96,86 \$
Composés phénoliques	85,46 \$
Huiles et graisses totales	45,58 \$
Hydrocarbures aromatiques polycycliques	85,46 \$
Trihalométhanes	58,11 \$
Antimoine	17,09 \$
Regroupement 2	342,99 \$

- Maxxam analytique inc., 889 montée de Liesse, Saint-Laurent, Québec, H4T 1P5 :

Arsenic et sélénium	28,49 \$
Carbone organique total	28,49 \$
Composés organiques volatils (selon annexe 1)	96,86 \$
Hydrocarbures pétroliers C <sub>10</sub> – C <sub>50</sub>	45,58 \$
Huiles et graisses totales	45,58 \$
Composés organiques volatils (domaine 140)	96,86 \$
Pesticides	837,53 \$
Uranium total	38,74 \$
Regroupement 1	216,51 \$

Les paramètres pour lesquels deux prix égaux ont été soumis, le volume d'analyses sera réparti équitablement entre les soumissionnaires.

Le contrat sera d'une durée d'une année, avec une possibilité d'une année additionnelle, le tout débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Si la Ville de Gatineau se prévaut de la période additionnelle d'une année, les tarifs seront indexés selon l'indice des prix à la consommation (IPC).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants jusqu'à concurrence des sommes budgétaires disponibles :

POSTE	DESCRIPTION
02-41212-431	Usine de lixiviat d'Aylmer - Services techniques
02-41213-431	Usine d'eau potable de Hull - Services techniques
02-41214-431	Usine d'eau potable de Gatineau - Services techniques
02-41215-431	Usine d'eau potable de Buckingham - Services techniques
02-45128-431	Usine d'eau potable d'Aylmer - Services techniques

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1766

**SOUSSION 2006 SI 274 - A. LECOMTE ET FILS INC. - SYSTÈME DE PROTECTION DES MOTEURS DANS LES STATIONS DE POMPAGE CHAMPLAIN ET NOTRE-DAME - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 42 110,23 \$**

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme A. Lecompte et Fils inc., 1695, rue Atmec, suite 18, Gatineau, Québec, J8R 3Y3, pour les travaux au système de protection des moteurs dans les stations de pompage Champlain et Notre-Dame, pour un montant de 42 110,23 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission

déposée en date du 7 novembre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50007-001-52916	39 892,93 \$	Protection des moteurs - Station de pompage - Protection des moteurs
04-13493	2 217,30 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1767**     **REJET DES SOUMISSIONS - 2006 SI 265 - FEUX DE CIRCULATION - INTERSECTION BOULEVARD LUCERNE ET RUE VICTOR-BEAUDRY - SERVICE D'INGÉNIERIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 11 octobre 2006, un appel d'offres sur invitation pour l'obtention de soumissions pour les travaux d'installation de feux de circulation à l'intersection du boulevard Lucerne et de la rue Victor-Beaudry et que trois soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt de soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les soumissions reçues sont supérieures à 100 000 \$, seuil limite pour un appel d'offres sur invitation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

De plus, ce comité rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2006 SI 265.

La division de l'approvisionnement est autorisé à lancer un nouvel appel d'offres en temps opportun.

Adoptée

**CE-2006-1768\***  
Abrogée par la  
résolution numéro  
CE-2007-52\*

**ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE EN SERVICES MUNICIPAUX - PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ À L'ANGLE DE L'AUTOROUTE 50 ET DU PROLONGEMENT DU BOULEVARD LA GAPPE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Centres Commerciaux Gatineau limitée a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction de la rue requise pour desservir le projet commercial intégré situé à l'angle de l'autoroute 50 et du prolongement du boulevard de la Gappe;

**CONSIDÉRANT QU'**une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie Centres Commerciaux Gatineau limitée afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux dans ce projet :

## PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**QUE** ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville et la compagnie Centres Commerciaux de Gatineau limitée concernant le projet commercial intégré à l'angle de l'autoroute 50 et du prolongement du boulevard de la Gappe, montré au plan numéro SD-042 préparé le 13 septembre 2006 par Fauteux et associés architectes-paysagistes et adopté par la résolution numéro CM-2006-1022 en date du 14 novembre 2006;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie Centres Commerciaux de Gatineau limitée pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et ses amendements), les services municipaux et la rue dans le projet;
- d'autoriser la compagnie Centres Commerciaux de Gatineau limitée à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il est fait allusion ci-dessus par la firme d'experts-conseils CIMA+;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le projet présent;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égout en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'entériner la demande de la compagnie Centres Commerciaux de Gatineau limitée visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme d'experts-conseils CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie Centres Commerciaux de Gatineau limitée à l'effet de retenir les services de la firme Qualitas Outaouais inc. pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;
- d'exiger que la de la compagnie Centres Commerciaux de Gatineau limitée cède à la Ville, à titre gratuit, la rue, le terrain requis pour l'aménagement du bassin de rétention, les surlargeurs d'emprises de rues à acquérir, les services municipaux et les servitudes requises pour desservir le projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la rue, les surlargeurs d'emprises de rues, le terrain requis pour l'aménagement de bassins de rétention et les services municipaux le tout comme ils apparaîtront au plan final qui sera déposé au Bureau de la publicité des droits.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer, avec le ministère des Transports du Québec, les servitudes ou permissions requises pour ce projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer avec la compagnie des Chemins de fer Québec-Gatineau les ententes et permissions requises pour ce projet.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, les quotes parts de la Ville reliées à l'aménagement paysager en bordure de la rue Robert, les travaux et les honoraires professionnels connexes à la relocalisation de la station de pompage, la surdimension de l'égout pluvial sur la rue Carmen, la surdimension de l'aqueduc sur le boulevard de la Gappe, les trottoirs sur la rue Saint-Louis et à l'acquisition d'une parcelle de terrain au coin nord-ouest de la rue Robert et Saint-Louis, le tout sujet à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 375-2006 prévu à cette fin, jusqu'à concurrence de 349 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 349 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Règlement 375-2006	349 000 \$	Quote-part municipale – Prolongement du boulevard de la Gappe

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006 conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 375-2006.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2006-1769

**AUTORISATION À LA FIRME DESSAU-SOPRIN POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA MONTÉE PAIEMENT - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise la firme Dessau-Soprin à présenter tous les documents requis auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs en vue de l'obtention des autorisations requises afin de permettre la réalisation des travaux nécessaires au projet d'élargissement de la montée Paiement, phase 2.

Adoptée

CE-2006-1770

**AUTORISATION À LA FIRME CIMA+ POUR LA PRÉSENTATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS AFIN D'OBTENIR LES APPROBATIONS REQUISES POUR LA RÉALISATION DU PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT COLLECTEUR PLUVIAL PAIEMENT - DISTRICTS ÉLECTORAUX DES PROMENADES ET DU LAC-BEAUCHAMP - LUC ANGERS ET AURÈLE DESJARDINS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise la firme CIMA+ à présenter tous les documents requis aux autorités compétentes afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour permettre la réalisation des travaux de prolongement de l'égout collecteur pluvial Paiement entre l'extrémité du collecteur existant au sud du boulevard Maloney et la rue Saint-Louis.

Adoptée

**CE-2006-1771 AUTORISER LE COÛT DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DE 53 470,63 \$ - LES FRÈRES PAIVA - RÉFECTION DE TROTTOIRS ET BORDURES 2006 - CONTRAT NUMÉRO 06-104**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1178, adoptée le 23 août 2006, a adjugé le contrat à la compagnie Les Frères Paiva pour les travaux de réfection de trottoirs et de bordures au montant de 491 580,30 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'ingénierie recommande un montant de 53 470,63 \$ incluant les taxes représentant les coûts supplémentaires engendrés par des variations de quantité de trottoirs et bordures à réparer :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le coût des travaux supplémentaires de 53 470,63 \$ à la compagnie Les Frères Paiva dans le cadre des travaux de réfection de trottoirs et bordures 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30334-001-52917	50 655,15 \$	Réseau routier
04-13493	2 815,48 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1772 SUBVENTION DE 200 \$ - CLUB OPTIMISTE DE HULL INC. - CAMPAGNE DE FINANCEMENT - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DE VAL-TÉTREAU - LOUISE POIRIER ET ALAIN PILON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Hull inc. à l'attention de monsieur Raymond Pitre, président, C. P. 1185, succursale B, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention pour la campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11406-694	20 \$		Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // Articles Promotionnels
11406-972		20 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1773**      **SUBVENTION DE 50 \$ - OPÉRATION ENFANT SOLEIL - SPECTACLE BÉNÉFICE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de Opération Enfant Soleil à l'attention de madame Marie-Reine Gascon, 225, boulevard de la Gappe, bureau 102, Gatineau, Québec, J8T 7Y3, à titre de subvention dans le cadre d'un spectacle bénéfique qui aura lieu le 16 décembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1774**      **SUBVENTION DE 350 \$ - CLUB OPTIMISTE AYLNER - RADIO-DONS OPTIMISTE ENFANT-ADO - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Club Optimiste Aylmer à l'attention de monsieur Marcel Rainville, C. P. 335, Gatineau, Québec, J9H 5E4, à titre de subvention dans le cadre d'un radio-dons optimiste enfant-ado qui aura lieu le 16 décembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	50 \$	Marc Bureau – Maire subventions
11402-972	150 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions
11401-972	150 \$	Frank Thérien - d'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1775**      **SUBVENTION DE 200 \$ - LÉGION ROYALE CANADIENNE, SUCCURSALE 58 POINTE-GATINEAU - SOUPER DE NOËL - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Légion royale canadienne, succursale 58 Pointe-Gatineau à l'attention de monsieur Ronald Marengère, 86, rue de la Baie, Gatineau, Québec, J8T 3H7, à titre de subvention pour l'organisation d'un souper de Noël qui aura lieu le 15 décembre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11410-972	200 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1776**      **SUBVENTION DE 200 \$ - MAISON D'ACCUEIL MUTCHMORE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de La Maison d'accueil Mutchmore à l'attention de madame Lucie Tassé, 142, rue Mutchmore, Gatineau, Québec, J8Y 3T7, à titre de subvention pour leur campagne de financement.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1777**      **SUBVENTION DE 600 \$ - LA CORPORATION DE L'ÂGE D'OR D'AYLMER - ACTIVITÉS DE FIN DE SAISON - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - ANDRÉ LAFRAMBOISE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de la Corporation de l'Âge d'Or d'Aylmer à l'attention de madame Reina Bastien, C. P. 76018, Gatineau, Québec, J9H 6W0, à titre de subvention pour leurs activités de fin de saison.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11402-972	600 \$	André Laframboise - de Lucerne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1778**      **AUTORISER L'OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME GENIVAR POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE CONCEPT POUR LE RÉAMÉNAGEMENT COMPLET (URBANISATION) DU CHEMIN MCCONNELL ENTRE LE CHEMIN VANIER ET LA RUE ATHOLL-DOUNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL**

**CONSIDÉRANT QUE** le programme triennal d'immobilisations 2006-2007-2008 prévoit l'aménagement d'un trottoir sur le chemin McConnell entre le chemin Vanier et la rue Atholl-Doune (projet ING-06-01);

**CONSIDÉRANT QUE** le réaménagement complet de ce tronçon du chemin McConnell doit aussi être inclus dans cette étude de concept dû à l'urbanisation croissante du secteur et dû au volume élevé de circulation routière généré par les nombreux développements résidentiels en construction dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de valider les possibilités de réaménagement complet de ce tronçon du chemin McConnell incluant la faisabilité des diverses alternatives avec leur impact sur les éléments existants;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme GENIVAR a soumis une offre de services professionnels en ce sens :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise l'octroi d'un mandat à la firme GENIVAR pour la réalisation d'une étude de concept pour le réaménagement complet (urbanisation) du chemin McConnell, entre le chemin Vanier et la rue Atholl-Doune, pour un montant forfaitaire de 24 167,94 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60003-004-52925	22 895,39 \$	Honoraires professionnels - Génie H.P. - Pistes cyclables
04-13493	1 272,55 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 13 décembre 2006.

Adoptée

\*\*\*

**Monsieur le maire Marc Bureau quitte son siège et monsieur le conseiller Joseph De Sylva vice président du comité exécutif préside la séance.**

CE-2006-1779

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME MICHELINE AL-KOUTSI AU POSTE DE SECRÉTAIRE, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, DIVISION DE LA DIFFUSION CULTURELLE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la diffusion culturelle, Module de la culture et des loisirs, (poste numéro 008 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Micheline Al-Koutsi au poste de secrétaire au Service des arts, de la culture et des lettres, division de la diffusion culturelle, Module de la culture et des loisirs.

Madame Micheline Al-Koutsi est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Al-Koutsi sera celui de la classe 06, 1<sup>er</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72010-112 – Direction - Arts, culture et lettres – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1780

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME LYNE DESJARDINS AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF, DIVISION STATIONNEMENT, BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET CONTRÔLE ANIMALIER, DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif à la division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier, Direction générale, (poste numéro N-2006-070 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Lyne Desjardins au poste de commis administratif à la division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier, Direction générale.

Madame Lyne Desjardins est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Desjardins sera celui de la classe 04, 4<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-35500-112 – Stationnements municipaux – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1781

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME LUCIE BRUNETTE AU POSTE DE COMMIS ADMINISTRATIF/ADMINISTRATION, DIVISION STATIONNEMENT, BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET CONTRÔLE ANIMALIER, DIRECTION GÉNÉRALE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis administratif/administration à la division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier, Direction générale, (poste numéro 319 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Lucie Brunette au poste de commis administratif/administration à la division stationnement, brigade scolaire adulte et contrôle animalier, Direction générale.

Madame Lucie Brunette est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Brunette sera celui de la classe 04, 2<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-35500-112 – Stationnements municipaux – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1782

**ENGAGEMENT DE MADAME DIANE LAMOTHE AU POSTE DE JOURNALIER, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de journalier au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement de madame Diane Lamothe au poste de journalier au Service de l'environnement, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de M<sup>me</sup> Lamothe sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de madame Diane Lamothe sera établi à la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45112-114 – Déchets – Transbordement, transport, enfouissement - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1783

**ENGAGEMENT DE MONSIEUR MARC PILON AU POSTE DE MENUISIER, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de menuisier au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement de monsieur Marc Pilon au poste de menuisier au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de M. Pilon sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Marc Pilon sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30920-114 – Ateliers municipaux – 100, rue d'Edmonton - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1784

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR JOËL BERGEVIN AU POSTE DE GESTIONNAIRE AU COMPLEXE AQUATIQUE D'AYLMER**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis l'ouverture du complexe aquatique d'Aylmer, un employé est affecté temporairement au poste de gestionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du complexe est en période d'évaluation depuis son ouverture;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de poursuivre l'évaluation afin de déterminer le mode de gestion le plus approprié pour l'offre de services en activités aquatiques, à savoir si par la Ville de Gatineau ou une gestion déléguée;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense attribuée au salaire de cet employé temporaire atteindra la limite de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement temporaire de monsieur Joël Bergevin au poste de gestionnaire au complexe aquatique d'Aylmer, et ce, jusqu'au 31 décembre 2007. La date d'entrée en fonction de M. Bergevin sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71315-135 — Complexe aquatique d'Aylmer - Rémunération régulière – Temporaires - Non syndiqués.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006 conditionnellement à l'adoption du budget 2007.

Adoptée

CE-2006-1785

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL ARCAND ET DE MADAME GAIL VAILLANCOURT AU POSTE D'AGENT DE PROGRAMMES, SERVICE D'URBANISME, DIVISION PROGRAMMES ET PROJETS DE DÉVELOPPEMENT, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler deux postes d'agent de programmes au Service d'urbanisme, division programmes et projets de développement, Module de l'aménagement et du développement du territoire, (postes numéros N-2006-059 et N-2006-060 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Michel Arcand et de madame Gail Vaillancourt au poste d'agent de programmes au Service d'urbanisme, division programmes et projets de développement, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

La date d'entrée en fonction de monsieur Michel Arcand et de madame Gail Vaillancourt sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Arcand sera celui de la classe 09, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Le salaire de M<sup>me</sup> Vaillancourt sera celui de la classe 09, 2<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-63970-112 – Programmes PRQ frais et subventions versées – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1786

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE DEUX AVOCATS, SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de combler temporairement deux postes d'avocats vacants au Service des affaires juridiques, Services juridiques pour une période déterminée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement contractuel de madame Claudine Lacasse et de monsieur Martin Forget à titre d'avocat au Service des affaires juridiques, Services juridiques, et ce, pour une période d'un an à compter du 7 décembre 2006 jusqu'au 6 décembre 2007.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats de travail faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-115 – Affaires juridiques – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1787

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MONSIEUR GUY BRUNEAU AU POSTE DE GESTIONNAIRE AU COMPLEXE AQUATIQUE DE BUCKINGHAM**

**CONSIDÉRANT QUE** depuis le 18 janvier 2006, M. Bruneau est affecté temporairement au poste de gestionnaire au complexe aquatique de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QUE** la gestion du complexe est en période d'évaluation depuis son ouverture;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire de poursuivre l'évaluation afin de déterminer le mode de gestion le plus approprié pour l'offre de services en activités aquatiques, à savoir si par la Ville de Gatineau ou une gestion déléguée;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense attribuée au salaire de cet employé temporaire atteindra la limite de 25 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'engagement temporaire de monsieur Guy Bruneau au poste de gestionnaire au complexe aquatique de Buckingham, et ce, pour une période de douze mois du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71314-135 – Complexe aquatique de Buckingham - Rémunération régulière – Temporaires - Non syndiqués.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006 conditionnellement à l'adoption du budget 2007.

Adoptée

CE-2006-1788

**PROMOTION ET PERMANENCE DE MADAME NANCY CRÉPEAU AU POSTE DE TECHNICIENNE/RÉMUNÉRATION, SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de technicienne/rémunération au Service des finances, Module de l'administration et des finances, (poste numéro 523 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion et la permanence de madame Nancy Crépeau, au poste de technicienne/rémunération au Service des finances, Module de l'administration et des finances.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines, étant donné que cette employée a été affectée, de façon temporaire pour plus de trois mois dans les derniers douze mois, la permanence lui est accordée conformément à l'article 5.07 1) a) de la convention collective des cols blancs.

Cette promotion et permanence est conditionnelle à ce que la période d'essai de trois mois de madame Anne-Marie Lacaille au poste de technicienne spécialisée au Centre de services de Gatineau prévue le 8 février 2007 soit complétée.

Le salaire de M<sup>me</sup> Crépeau sera celui de la classe 07, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1789

**PROMOTION DE MONSIEUR LÉON BUJOLD AU POSTE DE MENUISIER, SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de menuisier au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion de monsieur Léon Bujold au poste de menuisier au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de M. Bujold sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Léon Bujold sera établi à la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-30920-114 – Ateliers municipaux – 100, rue d'Edmonton - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1790** **PROMOTION À L'ESSAI DE MONSIEUR DANIEL CRONIER AU POSTE D'OPÉRATEUR SPÉCIALISÉ (RÉTROCAVEUSE), SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur spécialisé (rétrocaveuse) au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai de monsieur Daniel Cronier au poste d'opérateur spécialisé (rétrocaveuse) au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

M. Cronier est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de monsieur Daniel Cronier sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-114 – Réseau d'aqueduc - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1791** **PERMANENCE DE MADAME LOUISE PICHÉ AU POSTE DE SECRÉTAIRE, SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES, SECTION DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée mentionnée ci-après a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de cette employée au poste et à la date mentionnés ci-après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
Louise Piché, secrétaire	24 juillet 2006	24 octobre 2006	CE-2006-1165 16 août 2006	3 mois

Adoptée

**CE-2006-1792** **PERMANENCE DE TROIS EMPLOYÉS DE DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Paul Barbeau, électricien C	30 mars 2006	22 juin 2006	CE-2006-446 29 mars 2006	60 jours travaillés
Lise Maisonneuve, commis administratif /perception	18 août 2006	10 novembre 2006	CE-2006-1121 9 août 2006	3 mois
Suzanne Cyr, secrétaire	28 août 2006	5 décembre 2006	CE-2006-692 10 mai 2006	3 mois

Adoptée

**CE-2006-1793 PERMANENCE DE SIX EMPLOYÉS DU SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Bruno Castonguay, agent-patrouilleur	2 février 2006	2 août 2006	CE-2006-150 1 <sup>er</sup> février 2006	12 mois *
Marie-Ève Hélie, agent-patrouilleur	22 juin 2006	22 décembre 2006	CE-2006-937 21 juin 2006	12 mois *
Christian Tremblay, agent-patrouilleur	22 juin 2006	22 décembre 2006	CE-2006-937 21 juin 2006	12 mois *
Mathieu Lasalle Boudria, agent-patrouilleur	22 juin 2006	22 décembre 2006	CE-2006-937 21 juin 2006	12 mois *
Luc Beaudoin, inspecteur	22 juin 2006	22 décembre 2006	CE-2006-938 21 juin 2006	12 mois *
Guy Berthelotte, inspecteur	22 juin 2006	22 décembre 2006	CE-2006-939 21 juin 2006	12 mois *

\* Une période de six mois de services continus a été retranchée de la période d'essai de douze mois.

Adoptée

**CE-2006-1794 MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-83 - NOMINATION À L'ESSAI DE MONSIEUR FRANÇOIS LAROSE AU POSTE DE COORDONNATEUR À LA GÉOMATIQUE ET À LA SALLE À DESSIN, SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution CE-2003-83 adoptée le 22 janvier 2003, a autorisé l'embauche de monsieur François Larose à titre de coordonnateur à la géomatique et à la salle à dessin au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de son embauche le Service des ressources humaines ne lui a pas accordé l'échelon équivalent à celui accordé à un coordonnateur provenant de l'externe et ayant le même nombre d'années d'expérience pertinente;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement et le directeur du Service des ressources humaines recommandent de corriger cette iniquité :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de modifier la résolution numéro CE-2003-83 afin d'accorder, rétroactivement au 23 janvier 2003 le salaire prévu à la classe 3, échelon 4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1795**

**MODIFIER LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2003-746 - NOMINATION À L'ESSAI DE MADAME JOSÉE LÉVESQUE AU POSTE DE COORDONNATEUR EN DÉVELOPPEMENT DES RÉSEAUX, SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-746 adoptée le 21 mai 2003, a autorisé l'embauche de madame Josée Lévesque à titre de coordonnateur en développement des réseaux au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de son embauche le Service des ressources humaines ne lui a pas accordé l'échelon équivalent à celui accordé à un coordonnateur provenant de l'externe et ayant le même nombre d'années d'expérience pertinente;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement et le directeur du Service des ressources humaines recommandent de corriger cette iniquité :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de modifier la résolution numéro CE-2003-746 afin d'accorder, rétroactivement au 22 mai 2003 le salaire prévu à la classe 3, échelon 4.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1796**

**RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR JEAN-PIERRE MALETTE, MENUISIER AU SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ DU MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT - 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2006**

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Pierre Malette, menuisier au Service de la gestion des édifices et de l'électricité, Module des travaux publics et de l'environnement, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1<sup>er</sup> décembre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** cet employé aura complété 11 ans et 1 mois de service à la Ville de la Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Jean-Pierre Malette les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2006, et ce, conformément à la convention collective en vigueur.

Les fonds à cette fin seront pris à même l'appropriation budgétaire du Service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Malette leurs plus sincères remerciements pour ses années de service à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1797 RUPTURE DU LIEN D'EMPLOI - EMPLOYÉ 105254**

**CONSIDÉRANT QUE** la période de droit de retour au travail prévue à l'article 240 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* est expirée :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité procède à la rupture du lien d'emploi avec l'employé 105254 à compter de l'adoption de la présente résolution.

Adoptée

**CE-2006-1798 RENOUVELLEMENT DE LA TARIFICATION AUX CONTRATS D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES POLICIERS DES EX-VILLES DE HULL, DE GATINEAU ET D'AYLMER À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2007**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification des différents contrats d'assurances collectives pour les policiers, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, et ce, jusqu'à l'octroi d'un nouveau contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** notre actuaire conseil a effectué l'analyse de la tarification soumise par la SSQ Groupe financier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les propositions de renouvellement des régimes d'assurances collectives pour les policiers sous les contrats actuels des ex-villes de Hull, de Gatineau et d'Aylmer de la SSQ Groupe financier applicables pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier 2007 jusqu'à l'octroi d'un nouveau contrat, et ce, selon les conditions indiquées dans la lettre ci-jointe dont copie fait partie intégrante de la présente résolution :

Contrats (ex-villes de Hull et de Gatineau) :	Lettre en date du 27 novembre 2006 de la firme Groupe-conseil Aon inc.
---	--

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2007 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006 conditionnellement à l'adoption du budget 2007.

Adoptée

CE-2006-1799

**RENOUVELLEMENT DE LA TARIFICATION AU CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES POUR LES EMPLOYÉS COLS BLANCS, COLS BLEUS, POMPIERS ET CADRES À COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2007**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'approuver la nouvelle tarification du contrat d'assurances collectives pour les employés cols blancs, cols bleus, pompiers et cadres de la Ville de Gatineau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuaire conseil de la firme Groupe-conseil Aon inc. a effectué l'analyse de la tarification soumise par la SSQ Groupe financier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la proposition de renouvellement de la tarification du régime d'assurances collectives pour les employés cols blancs, cols bleus, pompiers et cadres de la Ville de Gatineau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 de la SSQ Groupe financier applicables pour la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2007, et ce, selon les conditions indiquées dans la lettre du 30 novembre 2006 de la firme Groupe-conseil Aon inc. dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2007 les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 8 décembre 2006 conditionnellement à l'adoption du budget 2007.

Adoptée

CE-2006-1800

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR LUC GÉLINAS AU POSTE DE COORDONNATEUR D'ACTIVITÉS, CENTRE DE SERVICES D'AYLMER, SECTION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de coordonnateur d'activités au Centre de services d'Aylmer, section des loisirs, des sports et de la vie communautaire, (poste numéro 074 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Luc Gélinas au poste de coordonnateur d'activités au Centre de services d'Aylmer, section des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Monsieur Luc Gélinas est assujéti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Gélinas sera celui de l'échelle salariale de Masson-Angers de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Masson-Angers.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71011-112 – Adm. Loisirs-Aylmer – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1801**     **ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME PAULE CÉRÉ AU POSTE DE SECRÉTAIRE, SECTION GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES, SERVICE DU GREFFE, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire à la section gestion des documents et des archives, Service du greffe, Services juridiques, (poste numéro N-2006-006 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Paule Céré au poste de secrétaire à la section gestion des documents et des archives, Service du greffe, Services juridiques.

Madame Paule Céré est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Céré sera celui de la classe 06, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14300-112 Gestion documentaire – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

Adoptée

**CE-2006-1802**     **MUTATION À L'ESSAI DE MONSIEUR JOCELYN BIGRAS AU POSTE DE PRÉPOSÉ, REPROGRAPHIE, SERVICE DU GREFFE, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé à la reprographie au Service du greffe, Services juridiques, (poste numéro 262 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de monsieur Jocelyn Bigras au poste de préposé à la reprographie au Service du greffe, Services juridiques.

Monsieur Jocelyn Bigras est assujetti à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Bigras sera celui de la classe 03, 7<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de l'ex-Ville de Hull.

Cette mutation à l'essai est conditionnelle à ce que la période d'essai de madame Hélène Clément au poste de secrétaire au Services des ressources humaines, section santé et sécurité prévue le 30 janvier 2007 soit complétée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-14200-112 – Reprographie et messagerie – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006.

Adoptée

CE-2006-1803

**PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME LOUISE PARISIEN À TITRE DE RESPONSABLE DE LA COLLECTION PERMANENTE, SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** pour l'année 2007, il y aura deux concours pour les œuvres d'art public des piscines aux complexes aquatiques d'Aylmer et de Buckingham;

**CONSIDÉRANT** l'importance de fournir au Service des arts, de la culture et des lettres l'expertise requise pour son bon fonctionnement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la prolongation de l'engagement contractuel de madame Louise Parisien au poste de responsable de la collection permanente au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs et la modification de son horaire de travail de 21 heures à 28 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'au 31 décembre 2007.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat de travail, lequel fait partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72136-115 - Collection permanente – Rémunération régulière – Non syndiqués.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2006 conditionnellement à l'adoption du budget 2007.

Adoptée

CE-2006-1804

**MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES POUR INTENTER DES PROCÉDURES JUDICIAIRES POUR RENDRE CONFORME LA RÉSIDENCE DU 324, RUE DES PINS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'urbanisme et le Service des opérations de terrain ont constaté le déversement d'eaux usées domestiques en provenance de la résidence située au 324, rue des Pins (lot 2 958 426 du cadastre officiel du Québec) directement dans l'environnement, sans traitement préalable;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation constitue une nuisance ainsi qu'une cause d'insalubrité, causant de sérieux inconvénients au voisinage et à l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation contrevient à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), à son *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (R.R.Q., c. Q-2, r.8), de même qu'aux articles 55 à 61 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1) et à la réglementation municipale;

**CONSIDÉRANT QU'**il se retrouve également, sur le terrain situé au 324, rue des Pins, différents déchets, débris, rebuts et autres objets de même nature constituant une nuisance ainsi qu'une cause d'insalubrité;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires afin que cesse sans délai le déversement d'eaux usées dans l'environnement et qu'il soit ordonné au propriétaire, à défaut de pouvoir raccorder sa résidence à l'égout municipal, d'installer un système d'évacuation et de traitement des eaux usées conforme à la réglementation applicable;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu également d'entreprendre les procédures judiciaires nécessaires afin que soient enlevés de ce terrain toutes les nuisances et les causes d'insalubrité :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques afin d'intenter tous recours appropriés pour obliger le propriétaire à rendre la résidence conforme à la réglementation municipale.

Adoptée

CE-2006-1805

**DOSSIER 1610 - SODEVGA - PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL MONT-ROYAL II - REMBOURSEMENT À LA VILLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le 11 mars 2005, la Société de développement de Gatineau (SODEVGA) inc. formulait auprès de la Ville de Gatineau une requête pour les services municipaux du projet de développement domiciliaire Mont-Royal II;

**CONSIDÉRANT QUE** par cette requête, la Société de développement de Gatineau (SODEVGA) inc. s'engageait, en plus d'effectuer à ses frais les travaux d'aqueduc, d'égout, de drainage et de fondation de rue, à assumer également les frais d'enfouissement des services d'utilités publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal adoptait la résolution numéro CM 2005-283 le 29 mars 2005, ratifiant cette requête;

**CONSIDÉRANT QUE** par cette résolution, la Ville s'engageait à effectuer seulement les travaux d'éclairage, de bordures de rue et de pavage ainsi que l'aménagement des passages piétonniers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a adopté par la suite le règlement numéro 279-2005 autorisant une dépense et un emprunt de 835 000 \$ pour effectuer uniquement ces travaux, le tout financé au moyen d'une taxe de secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société de développement de Gatineau (SODEVGA) inc. a présenté à la Ville une facture datée du 16 mars 2006 afin de se faire rembourser le coût d'enfouissement des services d'utilités publiques à l'égard du projet domiciliaire Mont-Royal II, contrairement à ce qui était stipulé dans sa requête du 11 mars 2005;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville, sur la foi de cette facture, a indûment payé à Société de développement de Gatineau (SODEVGA) inc. pour le remboursement du coût d'enfouissement des services d'utilités publiques à l'égard du projet domiciliaire Mont-Royal II, alors que ces travaux devaient être assumés par ladite compagnie;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de réclamer le remboursement et d'autoriser que soit entrepris tout recours judiciaire nécessaire à cette fin :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir le remboursement à la Ville indûment payé à la Société de développement de Gatineau (SODEVGA) inc.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif